

Compte rendu – Session de travail du mardi 1^{er} avril 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 1^{er} avril 2025 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 18 mars 2025

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 18 mars 2025.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	Des questions sont posées en lien avec les points 3 et 4, 5, 9, 10, 11, 12, 29, 30, 33, 38, 52, 57, 58, 65, 70, 80, 85 et 88 de l'ordre du jour. Plus précisément, aux points 3 et 4, M. Dany Carpentier demande si la nouvelle aire écologique est la propriété de la Ville et qui sera responsable de son entretien. Une partie du parc et de l'espace vert appartiendra au privé, et l'aire écologique sera publique et entretenue par les équipes de la Ville. Au point 5, M. Pierre-Luc Fortin demande à connaître le processus. On propose de répondre aux autres questions sur l'ordre du jour et d'aborder tous les points liés au projet Le Marthelinois par la suite. On indique cependant que les points 5 et 6 sont liés aux points 17 et 18, que le point 24 est le second projet pour toute la partie assujettie à l'approbation référendaire, que les points 27 et 28 portent sur le plan d'urbanisme et le normatif et que le point 66 est une entente qui abroge l'entente de 1998 et met en place différents éléments pour l'échange de terrains (conditionnel à l'approbation des points 27 et 28). Au point 9, M. Pierre-Luc Fortin se questionne sur le plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA). Un secteur est ajouté au PIIA. M. Fortin indique que le concept architectural n'est pas décrit dans la fiche. Le point ne concerne pas l'adoption d'un projet présenté, il s'agit plutôt d'un règlement qui établit un PIIA. Au point 10, M. Dany Carpentier indique que la modification consiste à ne pas accorder une subvention à une ou un propriétaire qui a un solde de taxes foncières impayées à la Ville. Il demande si une personne qui a un solde impayé, mais qui a obtenu l'acceptation formelle d'une subvention, peut quand même obtenir une subvention de la Ville. Ça devrait être le cas. Au point 11, M. Pierre-Luc Fortin affirme que l'augmentation des coûts est substantielle et demande quelles sont les raisons pour lesquelles les travaux n'ont pas été effectués en 2021. Il y a quatre ans, les connaissances sur le drainage n'étaient pas aussi avancées qu'aujourd'hui, et il y a des délais pour obtenir un certificat d'autorisation. De plus, il a fallu prendre un pas de recul pour obtenir le portrait global de la situation qui a mené à un plan d'action échelonné sur six ans. M. Jean Lamarche rappelle qu'à ce moment, les membres du conseil municipal n'étaient pas toutes et tous d'accord pour ajouter les sommes pour ce secteur au programme triennal d'immobilisations. Au point 12, M. Richard W. Dober constate une augmentation de 46 % depuis 2022 et souhaite sensibiliser ses collègues aux coûts d'entretien des grandes infrastructures. Mme Geneviève Auclair demande s'il est possible de reporter la dépense. Tout peut être reporté, mais dans ce dossier, il y a un enjeu de santé et de sécurité au travail (SST). On précise qu'en cas de report, la dépense pourrait être encore plus importante. M. Luc Tremblay est surpris qu'un équipement qui a dix ans ne soit plus conforme. L'équipement est conforme, mais pose un risque de sécurité (chute et blessure) aux personnes qui l'utilisent. M. Tremblay demande pour quelle raison le règlement a été adopté en 2022, mais que les travaux n'ont pas eu lieu. Aucune soumission n'avait été reçue en 2022. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible de vendre l'équipement qui sera remplacé. C'est habituellement l'entrepreneuse ou l'entrepreneur qui effectue les travaux qui dispose des équipements retirés. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui si une expertise en SST a été effectuée. C'est l'équipe de SST de la Ville qui l'a effectuée. Au point 29, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande de quelle façon fonctionne cette entente avec le politique. Deux personnes sont nommées dans l'entente et, au cours des prochaines semaines, un mécanisme de demande sera mis en place, tant du côté de la Ville que de l'UQTR. Au point 30, M. Luc Tremblay affirme qu'il est étrange qu'Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉTR) accorde un prêt à une entreprise qui existe depuis seulement quinze jours. Il s'agit d'un transfert générationnel, et IDÉTR fournit le capital pour l'acquisition des parts. Au point 33, M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelle raison M. Jean Lamarche a signé l'avenant quatorze mois avant les autres maires. Il s'agit d'une erreur, la date sera corrigée. Au point 38, M. Pierre-Luc Fortin demande quel est le projet en lien avec Olymel. Il s'agit du même projet pour lequel le conseil municipal a adopté diverses résolutions (traitement des rejets industriels, transaction avec IDÉTR et déplacements des réseaux d'Hydro-Québec et de Bell). Au point 52, M. Pierre-Luc Fortin souhaite régler la question de l'emphytéose avant celle du PIIA. On répond qu'il faut tout d'abord s'assurer que le projet qui fait l'objet du PIIA sera effectué. M. Richard W. Dober affirme que des citoyennes et des citoyens lui ont écrit pour lui faire part de leurs préoccupations à l'égard de ce restaurant-bar et demande de retirer le point pour consulter la population et obtenir des réponses aux questions soulevées. Il est possible de retirer le point, mais la Ville ne doit pas répondre aux critiques pour le Yacht Club de qui relève le projet. M^e François Bélisle se questionne sur le coût annuel de location qui lui semble beaucoup trop faible. On répond qu'il s'agit du même taux que l'emphytéose du Yacht Club lié à la valeur marchande. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si cette cession en emphytéose se fera en même temps que celle du Yacht Club. C'est le cas. Mme Albernhe-Lahaie croit elle aussi que le coût annuel de location est dérisoire. Après discussion, les membres du conseil municipal décident de retirer les points 52 et 64 de l'ordre du jour jusqu'à ce qu'une rencontre organisée par le conseiller municipal du district et le Yacht Club soit tenue. Au point 57, M. Pierre-Luc Fortin indique que la subvention implique l'embauche d'une ou d'un urbaniste. La subvention a déjà été accordée, il est maintenant nécessaire d'obtenir l'accord du conseil municipal pour la suite des choses. La subvention a une durée de trois ans.
-------	---

Au **point 58**, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme qu'il s'agit d'un secteur sensible près de la rivière Millette et un boisé d'importance. Selon elle, il y a encore du travail à faire pour mieux ficeler le projet (cote de « BON ») et accompagner la promotrice ou le promoteur pour que le projet devienne plus ambitieux et innovant. On indique que le plan d'aménagement d'ensemble est le point de départ du projet et qu'aucun plan d'aménagement d'ensemble n'a obtenu une note parfaite.

Au **point 65**, M. Pierre-Luc Fortin indique qu'il ne semble pas y avoir une obligation de construire et une obligation liée au coefficient d'emprise au sol. En 2022, la Ville a vendu cette propriété à Sucre Solution inc., et le conseil municipal lui a attribué un premier droit de refus pour le terrain situé à côté. L'entreprise se prévaut de son option. Le coefficient d'emprise au sol demeure à 20 %.

Au **point 70**, M. Dany Carpentier demande si le parc Martin-Bergeron est le seul qui recevra un abri des marqueurs. En raison des Jeux du Québec, c'est le seul parc qui recevra un abri des marqueurs.

Au **point 80**, Mme Geneviève Auclair demande s'il s'agit d'une subvention récurrente. La Ville fournit un espace d'entreposage gratuit au Grand Prix de Trois-Rivières. Puisque des travaux de rénovation sont réalisés dans cet espace d'entreposage, un dédommagement est offert pour le déplacement des biens entreposés à cet endroit. M^e François Bélisle souligne un manque de parité avec d'autres organismes qui ont vu leur aide d'urgence réduite. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande d'où proviennent les fonds nécessaires. La réponse se trouve dans la fiche, et l'entente concernant l'entreposage gratuit a été signée par le conseil municipal.

Au **point 85**, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande à connaître le nom de la personne qui a obtenu le poste. Le nom sera donné à huis clos. M^e François Bélisle annonce qu'il demandera le vote sur ce point à la séance publique. Mme Alberne-Lahaie demande quelles sont les tâches de cette personne. Elle fait notamment le pont avec les divers paliers de gouvernement, les autres municipalités, les municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités de même qu'avec les partenaires institutionnels et scolaires. Elle analyse les projets de loi et informe la Direction générale des grandes stratégies gouvernementales. Mme Alberne-Lahaie demande si la directrice générale adjointe et les directeurs généraux adjoints sont sous sa responsabilité. Ce n'est pas le cas. Elle affirme ensuite que ce ne sont pas toutes les villes qui comptent ce type de poste en leurs rangs. Il ne reste que deux grandes villes sans ce poste, Saguenay et Trois-Rivières. Mme Geneviève Auclair demande si le poste a été affiché. À la suite de l'annonce de la création du poste à l'automne, des candidatures spontanées ont été reçues. Un processus complet d'entrevue et de tests psychométriques a été mené pour trois personnes.

Au **point 88**, M. Luc Tremblay demande à quoi a servi la dépense de 110 000 \$ à Polygraphe expert. Le contrat a été octroyé pour le processus d'entrevue des nouvelles policières et nouveaux policiers. Il demande ensuite à qui s'adressait la formation donnée par l'École de technologie supérieure. Il s'agit d'un programme de formation pour le développement des compétences transversales des gestionnaires.

Le Marthelinois

On rappelle les grands principes directeurs de l'entente avec le promoteur : développer sans impact sur les milieux humides, pérenniser les opérations de golf, développer les infrastructures aux frais du promoteur, régler le litige en cours et statuer sur le nombre d'unités développées. La convention est projetée et comprend l'emphytéose (ajout de la « moustache » dans l'emphytéose, retrait de milieux humides de la montée Sainte-Marthe, modification de l'emphytéose par rapport au rachat du terrain de golf), le protocole de vente des terrains résidentiels (huit parcelles distinctes), le prix de vente, la vente des lots résidentiels, l'abrogation du protocole d'entente de 1998, la quittance, les autres conventions entre les parties et la condition pour déclencher une nouvelle entente. Des explications sont ensuite données sur chacune des parcelles.

Mme Pascale Alberne-Lahaie propose que soit incluse dans la convention la mise en place d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) par le conseil municipal. On répond qu'un PIIA relève du conseil municipal et que le conseil municipal actuel ne peut lier le prochain conseil municipal (pouvoir discrétionnaire). De plus, la Ville peut décréter un PIIA sans avoir obtenu l'approbation du promoteur. Mme Alberne-Lahaie demande s'il est possible d'ajouter la tenue d'une consultation dans la convention afin de rassurer les citoyennes et les citoyens. On répète que c'est le futur conseil municipal qui va statuer sur la question et qu'à la séance du soir, seul le zonage sera adopté. Mme Geneviève Auclair demande des explications sur les infrastructures et le phasage. Le promoteur devra payer pour le rehaussement de la station de pompage si les études sur la gestion des eaux de ruissellement indiquent qu'il est nécessaire de le faire. M. Jonathan Bradley demande quelles sont les parcelles qui peuvent faire l'objet d'une approbation référendaire. Il s'agit des parcelles du point 24 de l'ordre du jour de la séance publique. Les citoyennes et citoyens peuvent demander une ouverture de registre qui peut se rendre jusqu'à un référendum. M. Jean Lamarche précise que les 1250 portes ne seront pas bâties d'un seul coup, qu'il y aura un phasage dans le développement. M. Dany Carpentier demande quel pourcentage de la superficie du terrain de golf restera « zoné vert ». C'est 81 % de la superficie. Il demande ensuite la distance entre les habitations déjà construites et celles qui seront construites sur la montée Sainte-Marthe (jumelées). Il y aura une distance de 300 m. M. René Martin demande ce qui arrivera si suffisamment de personnes signent le registre. Le conseil municipal pourra décider d'arrêter le projet après la tenue du registre ou d'aller en référendum. Ce sera la décision des élues et élus. Si la procédure se rend jusqu'au bout et que le référendum est battu, le secteur sera développé selon le zonage actuel, c'est-à-dire avec des résidences unifamiliales. M. Martin demande ensuite ce qui arrivera si le conseil municipal vote contre les résolutions concernant le zonage. La convention présentée n'existe plus, et on reviendra à l'entente de 1998. M. Daniel Cournoyer souligne que le nombre de logements par hectare est plus faible qu'à d'autres

	endroits de la Ville. M. Richard W. Dober demande si la Ville a la capacité de traiter les eaux usées de ce nouveau développement. C’est le cas. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si les études commandées sur la gestion des eaux porteront uniquement sur l’eau souterraine ou toutes les eaux. Les études de drainage seront faites par bassins versants. Elle demande ensuite s’il est souhaitable de retirer les points assujettis à l’approbation référendaire. Avant le référendum, il y aura la tenue d’un registre, c’est après cette étape qu’il sera possible de retirer le projet. Elle demande enfin si ces informations seront toutes données ce soir. Les informations seront communiquées à l’aide d’avis publics qui seront rapidement publiés.
Décision : Retirer les points 52 et 64 de l’ordre du jour de la séance publique du 1 ^{er} avril 2025.	
Responsable de l’exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 1 ^{er} avril 2025.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Comité de toponymie : Le président du comité informe ses collègues que le parc Girard sera renommé parc Louis-Georges-Dupont et que des toponymes, majoritairement féminins, ont été proposés pour le secteur Saint-Louis-de-France. Il invite les membres du conseil municipal à lire le procès-verbal déposé sur le site SharePoint du comité. Comité Assurer la mobilité durable dans la ville : Le vice-président du comité annonce qu'à la réunion de février, des recommandations ont été faites pour modifier le Guide d'aménagement des voies de circulation municipales, mener une étude et une évaluation du lien cyclable entre le chemin des Pins et la rue des Marguerites et ramener le sujet des améliorations au parc linéaire de la Terre-des-Loisirs au comité une fois que l'auscultation et l'évaluation des travaux requis seront terminées. M. Jean Lamarche souligne que la Ville a remporté le prix Sécurité dans les transports aux Grands Prix d'excellence 2025 de l'Association québécoise des transports pour son projet « Vas-y mollo ». Entente sectorielle en environnement et développement durable : La somme d'un million de dollars sera attribuée à différents projets selon les objectifs et la mission de cette entente : mobiliser les gens, financer les projets et transformer la Mauricie le plus rapidement possible. L'appel de projets sera lancé dans les prochains mois. Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement : Le président informe ses collègues que la collecte printanière et automnale des feuilles se fera encore une fois sur requête au 311, mais pour cinq sacs et plus. Les ménages qui ont moins de cinq sacs de feuilles et de résidus verts devront les déposer dans leur bac brun. Conseil local du patrimoine : Le président du conseil local du patrimoine indique que la première réunion du conseil s'est tenue en mars. Le dossier de l'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses a été discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l’administration publique

Sujet	Suivi de la rencontre des directrices générales et des directeurs généraux : Le directeur général résume les sujets discutés lors de la rencontre qui s’est tenue à Trois-Rivières : projet de loi 79, achats effectués par les municipalités auprès d’entreprises américaines, négociation avec le Conseil du trésor et le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie pour alléger les barrières commerciales entre les provinces, modification de la norme comptable du programme PRIMEAU, révision demandée de la déclaration de réciprocité pour que les villes cessent de subventionner les centres de services scolaires en leur donnant des terrains, coûts de la desserte en services policiers et iniquité pour les villes qui ont un corps policier municipal et règlements de contrôle intérimaire de certaines villes qui sont contestés devant les tribunaux par des promotrices et promoteurs.
Décision : s. o.	
Responsable de l’exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	